

Avant-propos

L'été, **période de vacances** par excellence. On peut la voir sous deux angles: d'abord comme une bienfaitante remise en forme et la fuite du stress et des soucis quotidiens (pour les voyageurs européens, lire **le mémo du vacancier** p. 3), mais le tourisme est aussi en Europe un secteur économique de pointe (pp. 1-2).

La population européenne **grisonne** (pp. 6-7), **l'égalité entre hommes et femmes** fait l'objet d'un arrêt de la Cour de la justice (rubrique Eurodroit, p. 18), et le professeur **Philippe Van Parijs** est notre invité du mois. Il est l'auteur d'une proposition originale visant à octroyer à tous les citoyens une allocation de base, ce qui permettrait, selon lui, de régler beaucoup de problèmes liés au chômage (pp. 4-5).

Le commissaire européen **Martin Bangemann** estime que les salaires en Europe ne sont pas le facteur déterminant de la compétitivité dans le monde. Il appelle le monde industriel à être créatif et à saisir les chances qui s'offrent à lui (p. 10).

En Afrique, la Commission européenne veut jouer un rôle dans la **prévention des conflits**. Aussi, elle a conçu une stratégie originale d'"**assistance dirigée**" (pp. 8-9).

Comme c'est devenu la coutume, vous trouverez dans ce numéro les **portraits** de deux Européens "près de chez vous" (pp. 14 et 15).

Les Etats membres mettent en place une collaboration juridique afin de combattre toutes les formes de **racisme** et de **xénophobie** (p. 16).

Une **auto "propre"** qui ne polluerait pas et consommerait peu? Encore une utopie, certes, mais qui n'empêche pas qu'on y travaille! (p. 17)



© Ludo Vandecruys / FOTOCLUB SAB

Europe, terre de vacances

Secteur de pointe au sein de l'Union, le tourisme fait l'objet de quantité d'actions européennes, qui fleurent bon les vacances et le temps libre.

Comme tous les ans avec les beaux jours revenus, Alex et Martine s'en iront par monts et par plaines. Pendant un mois, les vacances seront à eux. Où iront-ils ? Que feront-ils ? La mer ou la montagne ? Londres ou Barcelone ? La Grèce et ses trésors ou les Alpes et son bon air ? L'Irlande et ses verts pâturages ou l'Italie et ses villes d'art ? La Scandinavie et ses étendues sauvages ou l'Autriche pour un stage de sport ? A moins qu'ils n'optent pour un voyage résolument européen...

Alex, par exemple, qui est passionné par la terre de ses ancêtres alsaciens, aimerait bien profiter du projet européen Nektar relatif au tourisme culturel en Lorraine, en Alsace, au Luxembourg et en Sarre. Via les routes des vins et les petits chemins, il pourrait ainsi suivre des itinéraires sur les thèmes de l'histoire et des mutations dans l'agriculture et l'industrie de sa région d'origine. Martine, elle, est plutôt branchée sur le projet "Villes

d'art en Europe", qui réunit 31 villes dans 11 pays dont la Belgique. Elle souhaiterait en exploiter les forfaits touristiques culturels et découvrir ainsi quelques-uns des joyaux européens. Qui convaincra l'autre ? De toute façon, ils partiront et découvriront une des multiples parties, pour eux encore méconnue voire inconnue, de l'Europe.

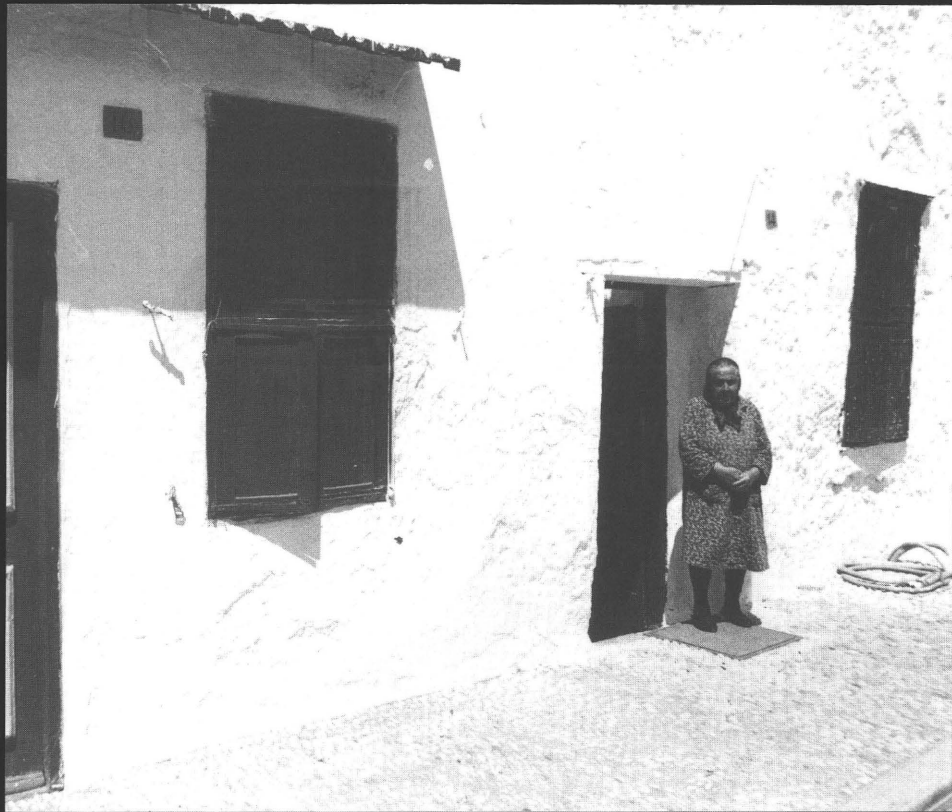
6% de l'emploi

Selon un récent rapport de la Commission européenne, l'Union représente 60% de l'ensemble des arrivées de touristes internationaux et 50% de l'ensemble des recettes touristiques internationales ainsi que pour les nuitées d'hôtels. "En Europe, indique la Commission, la France demeure la première destination touristique au monde en termes d'arrivées et de recettes touristiques internationales, suivie par l'Espagne, l'Italie, la Hongrie et le Royaume-Uni. Pour les arri-



J.F. van den Broeck

Directeur du Bureau en Belgique de la Commission européenne



© Ludo Vandercruys / FOTOCUB SAB

L'EURO SUBDIVISÉ EN "EUROCENTS"

La subdivision de l'euro, la future monnaie européenne, s'appellera "eurocent". Ainsi en ont décidé les ministres des finances des Quinze réunis à Vérone le 13 avril 1996. Chaque euro se divisera en cent eurocents. Les futures pièces européennes pourront avoir un côté national et un côté européen. Quant à savoir à quoi elles ressembleront, les ministres ont prévu un concours européen pour recueillir des projets. Rappelons que, selon le calendrier adopté en décembre dernier à Madrid par les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze, les billets et les pièces en euro commenceront à circuler le 1er janvier 2002 au plus tard. Néanmoins l'Union monétaire commencera dès le 1er janvier 1999, date à laquelle on fixera de façon irrévocable les taux de conversion des monnaies participantes entre elles et par rapport à l'euro. □

vées, le taux de croissance le plus élevé a été enregistré en République tchèque et le recul le plus net en Autriche. Les destinations méditerranéennes, Espagne, Italie et Grèce, ont également enregistré une croissance importante des arrivées de touristes, en raison principalement des troubles politiques dans les destinations concurrentes et d'un taux de change favorable".

Bref, au bout des comptes, le tourisme représente 40,6% du marché mondial du tourisme pour les destinations et 40,7% de ce même marché en termes de recettes. Il constitue en outre 6% du total de l'emploi (ne sont pris en compte que les emplois directs) et 5,5% du produit intérieur brut européen. Il s'agit donc incontestablement d'un des secteurs de pointe de l'Union.

D'un secteur de pointe mais aussi d'un facteur de développement économique. Dans les régions défavorisées, les zones rurales ou les régions marquées par le déclin industriel, souligne la Commission, les recettes et l'emploi générés par le tourisme contribuent dans une large mesure à éliminer les déséquilibres entre les économies. "En outre, poursuit-elle, le tourisme peut favoriser une certaine convergence culturelle dans la mesure où il permet une plus grande sensibilisation aux différentes cultures européennes. Le tourisme contribue également à la lutte contre l'exclusion sociale en s'ouvrant aux plus défavorisés, que ce soit comme touristes ou comme salariés".

Toutefois, à l'échelle mondiale, la tendance du tourisme européen est à la baisse, ce qui menace à long terme sa position dominante. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur les statistiques : en 1970, l'Europe totalisait encore 70% des arrivées touristiques internationales et 62% des recettes touristiques. "Les indica-

teurs prévisionnels, précise à cet égard la Commission, montrent que, si des mesures ne sont pas prises à temps, cette tendance à la baisse se poursuivra. Car l'Europe présente un taux de croissance annuel moyen de 2,7% seulement alors que la moyenne mondiale de 3,8%, l'Asie de l'Est affichant même 6,8%."

Le programme « Philoxenia »

Un premier programme pluriannuel en faveur du tourisme européen (1997-2000), baptisé du nom de « Philoxenia », a donc été mis sur pied par la Commission. But: améliorer la qualité et la compétitivité du secteur, et par ricochet agir sur la croissance et l'emploi. Des actions seront lancées en vue d'améliorer la connaissance dans le domaine du tourisme et son environnement législatif et financier; de lever les obstacles au développement touristique, et de promouvoir l'Europe en tant que destination auprès des pays tiers.

Pour mettre sur pied un tel programme, qui doit encore être adopté par le Conseil des ministres de l'Union, la Commission a pris en compte les suggestions émises dans l'évaluation du plan d'actions communautaires en faveur du tourisme (1993-1995). Celles-ci ont permis de mieux connaître l'industrie européenne du tourisme et d'éditer des guides pratiques et des études (le « Who's who of tourism » est en voie de diffusion). Mais elles ont également mis en évidence le manque d'approche globale et intégrée en faveur du tourisme, ce à quoi « Philoxenia » devrait remédier.

Dans l'immédiat, des actions concrètes seront entreprises, comme la centralisation d'informations transfrontalières pour la route et le voyage (adresses de consulats, réglementations nationales en matière de limitation de vitesse, de taux d'alcool pour les conducteurs, des conditions en matière d'importation et d'exportation, etc) par le biais de bases de données. D'autres projets visent à inciter les touristes américains intéressés par leurs ancêtres à retrouver les routes que ceux-ci empruntèrent jadis: l'idée serait de les attirer vers des attractions culturelles qu'ils n'auraient normalement pas visitées. Et on peut citer encore ce projet de croisière dans la Baltique autour de thèmes historiques, l'initiative LEADER visant à promouvoir une approche du développement rural, ou encore le projet "Earthwatch" de tourisme environnemental. Sur la route des vacances, Alex et Martine auront l'embarras du choix.

S.Kz

Le mémo du vacancier

A dieu les frontières! Depuis l'avènement du grand marché intérieur en 1993, vous pouvez désormais acheter et ramener chez vous vos achats (à l'exception des véhicules neufs, y compris motos et bateaux, et les achats "hors-taxes") sans devoir les déclarer ni vous acquitter de taxes supplémentaires aux douanes. Vous paierez la TVA directement lors de votre achat.

Condition, toutefois: ces biens doivent être destinés à votre usage personnel. L'ouverture des frontières ne doit pas vous transformer pour autant en négociant clandestin! Voilà pourquoi, dans certains cas, vous devrez justifier vos achats. Si vous achetez plusieurs congélateurs au Luxembourg pour stocker les légumes de votre grand potager, vous n'aurez qu'à démontrer aux autorités que c'est pour votre usage privé.

Vous pouvez également éveiller la méfiance d'un agent si vous transportez plus de:

- 800 cigarettes (300 au Danemark, en Suède et en Suède)
- 400 cigarillos (150 au Danemark, en Finlande et en Suède)
- 200 cigares (75 en Finlande et en Suède)
- 1 kg de tabac (400 grammes au Danemark, en Finlande et en Suède)
- 90 litres de vin, dont 60 litres de vin mousseux (respectivement 45 et 30 litres en Irlande, 5 et 3 litres en Finlande et en Suède)
- 110 litres de bière (55 en Irlande, 15 en Finlande et en Suède)
- 10 litres d'alcool (1,5 litre au Danemark, 1 litre en Finlande et en Suède)
- 20 litres d'apéritifs (3 litres en Finlande et en Suède)

Mais si vous lui expliquez que votre fille se marie et qu'il y aura une grande fête, et si vous pouvez le justifier, vous ne devriez pas avoir de problèmes.

Et les ventes hors-taxes? Si vous voyagez à l'intérieur de l'Union, vous pourrez encore profiter jusqu'au 30 juin 1999, et sur la base d'un contrôle effectué par le vendeur, du "tax free" dans les aéroports et les ports, à bord des avions et des ferries et dans l'enceinte des deux terminaux du tunnel sous la Manche. Après cette date, les boutiques hors taxes seront réservées aux voyageurs qui

entrent dans l'Union ou la quittent. Les achats hors-taxes sont et resteront strictement limités par personne et par voyage. La valeur maximale ne peut dépasser 175 ECU pour les voyageurs entrant dans l'Union ou la quittant. Cette règle s'applique à chaque voyageur de plus de 15 ans (en Allemagne, au Danemark et au Royaume-Uni, elles s'applique à tous les voyageurs, sans exception). Cette franchise est limitée à 75 ECU pour les voyageurs en provenance de la République tchèque, de la Pologne, de la Hongrie et de la Slovaquie, entrant en Autriche ou en Allemagne par voie terrestre ou maritime.

A l'intérieur de l'Union, la valeur maximale des achats hors taxes ne peut excéder 90 ECU. Mais elle s'élève à 600 ECU (150 ECU pour les moins de 15 ans) pour les voyageurs en provenance des îles Canaries, Ceuta ou Melilla entrant en Espagne continentale et/ou dans les îles Baléares. Ces limites en valeur s'appliquent aux marchandises non soumises à des droits d'accises.

En termes de quantités, les limites visant les marchandises soumises à des droits d'accises sont dans tous les cas de figures de:

- 200 cigarettes ou 100 cigarillos ou 50 cigares ou 250 g de tabac à fumer
- 1 litre d'alcool ou 2 litres de boisson alcoolisée ou de spiritueux (n'excédant pas 22% en volume) ou de vin mousseux
- 2 litres de vin tranquille
- 50 g de parfum.
- 0,25 g d'eau de toilette

Et si je tombe malade en voyage?

Avant de partir, demandez le formulaire E111 à votre mutuelle. Il vous permettra, pour un séjour inférieur à trois mois, de bénéficier des prestations médicales et du remboursement des médicaments, mais seulement en cas de soins d'urgence.

Pour les voyages à forfait, la surréservation des places d'avion et la diffusion de l'information dans les agences de voyages, l'Union européenne s'est appliquée à mettre en place une législation particulièrement protectrice pour le consommateur. Lire à ce propos le "Guide du consommateur européen dans le marché unique", Commission européenne, pp. 163 à 173 (disponible au Bureau en Belgique). □



L'EUROPE À BIÈRE

Du 4 au 7 juillet 1996, la jolie commune de Bièvre (province de Namur), sera résolument européenne. Elle fêtera en effet l'élargissement à quinze de la Charte des Communes rurales d'Europe, qu'elle a lancée en 1989. Cette initiative fut d'ailleurs récompensée en 1993 par les Etoiles d'Or du jumelage de la Commission européenne, qui distinguent chaque année les meilleures actions menées par des communes en vue d'un engagement notable pour la construction européenne et le rapprochement des citoyens. Outre Bièvre, la Charte réunit Hepstedt et Tarmstedt (Allemagne), Holmegard (Danemark), Cissé (France), Pedralda de la Praderie (Espagne), Kolindros (Grèce), Cashel (Irlande), Zavatarello (Italie), Troisvierges (Luxembourg), Esch (Pays-Bas), Samuel (Portugal), Desborough (Royaume-Uni), auxquelles s'adjointent ○○○



Entretien avec
Philippe Van Parijs

En finis

Avec son idée d'allocation universelle, versée à tous, Philippe Van Parijs faisait figure d'illuminé. Aujourd'hui, l'idée fait son chemin! Et lui de plaider pour de nouvelles solidarités, qui dépasseraient les frontières.

ooo **dorénavant Ockebo (Suède), Kannus (Finlande) et Antau (Autriche). Le thème des cérémonies du jumelage sera "Importance et débouchés de l'activité forestière". Un programme est également prévu pour les jeunes avec pour thème "les mouvements de jeunesse, associations culturelles et clubs sportifs dans nos communes respectives". Chaque commune sera représentée par une délégation de 10 personnes parmi lesquelles le bourgmestre, une personne concernée par la thématique du bois et au moins quatre jeunes. Des visites touristiques et d'exploitations forestières, un grand rallye, un barbecue et une soirée dansante, ouverts à tous, sont également au programme. Pour tout renseignement: Marcelle Leonet, "La Ferraudière", rue du Progrès 80, 5555 Graide (Bièvre). Tél.: 02/732.46.38. □**

I est des êtres, animés par la ferveur des pionniers, dont on ne sait trop s'ils sont visionnaires ou fous. A en croire bon nombre d'articles de presse, au milieu des années quatre-vingt, Philippe Van Parijs faisait, avec sa défense du "revenu inconditionnel de citoyenneté", partie du nombre. C'est que, tandis qu'il se réclamait de Thomas More et de Rawls, on ne savait trop si l'homme oeuvrait en utopiste ou en précoce guérisseur. Pourquoi choisir son camp, aurait-il rétorqué, et ne pas accrocher un projet réaliste à une approche utopique ?

Tour à tour tenté par l'ethnologie, la linguistique, le droit, les sciences sociales ou l'économie, l'homme choisit aujourd'hui, pour se définir, l'étiquette de "philosophe politique". La politique, une passion ensemencée avec l'adolescence : "C'est à ce moment-là que j'ai été éveillé aux injustices du monde qui m'entourait. Et comme je voulais agir de manière concrète, de manière donc politique, j'ai entamé une longue parenthèse vers des études très diverses. Pour tenter de maîtriser les différents paramètres d'une réalité. Car en politique, les inter-dépendances sont essentielles."

L'"utopie" de l'allocation universelle

Quelques années plus tard, l'homme pose les bases d'une réflexion qui ne l'abandonnera plus. En somme, au coeur des années quatre-vingt, une charge contre les lois d'un

système dont il constate le double échec: celui, idéologique, du néo-libéralisme et du socialisme est-européen. Et celui, surtout, du combat contre le chômage. "Au lieu d'être enrayé, le chômage s'est progressivement installé, massif et non conjoncturel. Il m'apparaissait de plus en plus clairement que les techniques habituelles de résorption du chômage étaient inadéquates. Et j'en suis rapidement arrivé à la conclusion, après de nombreuses consultations et un vaste travail d'investigation, qu'il n'y aurait pas de meilleure, et peut-être pas d'autre issue que de créer une allocation universelle, versée à tous, de manière inconditionnelle et au niveau le plus élevé qui soit économiquement et écologiquement possible."

Si l'idée de Van Parijs et du collectif Charles Fourier est loin d'emporter l'adhésion en débarquant sur le continent en 1985, c'est que le public, mal informé, n'est pas encore prêt pour de telles réformes. "Aujourd'hui, on ne nous prend déjà plus pour des illuminés. Aux Pays-Bas, l'idée fait même son chemin. Mais il faut du temps, et surtout un important effort pédagogique. Car dans l'esprit de la plupart, l'idée de donner quelque chose pour éventuellement ne rien faire est une idée moralement suspecte. Il faut donc expliquer et démontrer qu'il n'en est rien. Et qu'on ne peut résoudre la gangrène du chômage qu'au prix d'une refonte du système, c'est-à-dire avec de nouveaux modes de distribution des revenus."

Avec les nations-entreprises

Aborder les problèmes ensemble

C'est pour de multiples raisons, affectives bien sûr, mais aussi et surtout intellectuelles, économiques et écologiques, que Philippe Van Parijs s'érige aujourd'hui en Européen convaincu. "Nous connaissons les mêmes problèmes d'environnement. Alors autant les partager, les aborder ensemble. D'où l'importance de créer une solidarité forte, entre autres au niveau économique." Problème : comment rassembler un métallurgiste de Brême et un pêcheur de Corinthe derrière une aussi belle et généreuse idée ? Réponse de Van Parijs : "Premièrement en modernisant la sécurité sociale, et donc en instaurant un revenu inconditionnel par habitant qui supprime les indemnités de chômage, d'allocations familiales, etcætera. Deuxièmement en favorisant un patriotisme de solidarité, qui passerait par exemple par le même système, entre Brême et Corinthe, de taxation sur l'énergie. Et par un poids accru du Parlement européen, et ce au détriment des conseils des ministres de l'Union. L'essentiel est, en tous cas, de trouver des moyens de prendre un peu de hauteur. De briser autant de frontières que l'on peut."

Entre Van Parijs et l'Europe, c'est d'abord un attachement affectif: l'homme a la mémoire de ses origines et de ses pérégrinations. "J'ai une dette d'obligation envers l'Europe, comme d'ailleurs envers ma région. L'Europe n'est pas pour moi un objet de culte, un fétiche particulier. C'est tout simplement le lieu de mon histoire. Je suis marié avec une femme britannique, j'ai vécu et étudié en Angleterre et aux Pays-Bas. Et je peux vous dire que je me sens particulièrement européen quand je rentre des Etats-Unis, où je travaille de temps en temps et où j'ai refusé de m'établir. Parce que, précisément, je suis né quelque part."

Un enthousiaste froid

Présision réaliste et rationnelle, ensuite : "Je suis ce qu'on appelle un enthousiaste froid. Le patriotisme européen dont je parle et auquel je suis prêt à adhérer est dans mon esprit

fondé sur un projet, non sur une émotion ou sur un passé mythifié. D'autre part, si je trouve évidemment que ce qui a été réalisé en Europe est exceptionnel, je ne peux m'empêcher d'assister, de temps en temps, au spectacle de sa fragilité. Et c'est là que je trouve qu'on devrait pousser une forme de patriotisme et de solidarité. Pour échapper au danger qui mine l'Europe : celui des nations-entreprises. Les nations se comportent trop souvent comme de réelles entreprises. Comme la main-d'oeuvre et le capital sont mobiles, les travailleurs les plus performants vont là où la logique d'entreprise est la plus forte et rentable. Impossible, dans ces conditions, de parler de réelle solidarité européenne. On ne renversera donc la tendance qu'à mesure qu'un Parlement européen fort de son unité se substituera aux luttes entre nations-entreprises."

L'homme, on le devine, place autant d'espoir dans l'avenir de l'Union européenne que dans celui de son combat pour l'allocation inconditionnelle. C'est que, foi d'utopiste, les deux espoirs pourraient un jour se rencontrer. □

Nicolas Crousse

A lire : Philippe Van Parijs, "Real Freedom for all" (Oxford University Press, 1995) et, du même, "Sauver la solidarité" (Editions du Cerf, 1995)

Philippe VAN PARIJS

- 1951: Naissance à Berchem-Sainte-Agathe, le 23 mai
- 1980: Chercheur au Fonds national de la recherche scientifique
- 1991: Responsable de la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale à l'U.C.L., où il enseigne.
- à partir de 1993: invité aux quatre coins du monde universitaire (Pékin, Barcelone, Rio, Moscou, Bristol, Québec, ...) pour y développer ses réflexions.
- 1995: Publication de son ouvrage de référence et de synthèse, "Real Freedom for All" (What - if anything - can justify capitalism?)

PÊCHE: HARO SUR LES ADMINISTRATIONS NATIONALES!

" Le bilan du contrôle de la Politique commune de Pêche est très médiocre dans la plupart des Etats membres et de nombreuses administrations de contrôle sont encore impuissantes pour faire face aux pratiques illégales". Voilà la conclusion générale du rapport sur le contrôle de la Politique commune de la Pêche (PCP) que vient d'adopter la Commission européenne, et commandité par les Etats membres eux-mêmes.

ooo

Les cheveux gris de l'Europe

La natalité baisse, et la vie s'allonge. Résultat, en 2025 (c'est-à-dire demain!), les plus jeunes d'entre nous constitueront une minorité démographique au sein de l'Union. C'est une des conclusions, quelque peu alarmiste, du dernier rapport sur la démographie de la Commission européenne.

Devons-nous avoir peur pour l'avenir de nos retraites? C'est là une des nombreuses interrogations que suscitent les projections statistiques du dernier rapport (1995) de la Commission européenne sur la démographie. Ainsi, en 2025, les personnes âgées de plus de 60 ans seront 113,5 millions, soit une progression - quasi exponentielle - de 50% par rapport aux chiffres enregistrés en 1995 (76,3 millions)!

Tandis que cette tranche de la population continuera à croître joyeusement, les moins de 20 ans, eux, accuseront une baisse de 11% dans leurs rangs: l'Europe comptera en effet, en 2025, 9,5 millions de jeunes loups en moins. Les adultes âgés de 20 à 59 ans ne seront pas épargnés par cette érosion puisque cette tranche d'âge perdra environ 13 millions de ses ouailles. Le "quatrième âge", lui, prendra de l'embonpoint puisque les personnes de plus de 85 ans seront deux fois plus nombreuses et celles de plus de 90 ans, 2,8 fois plus nombreuses. Ce qui implique, entre parenthèses, la création de structures d'accueil adaptées à cette frange de la population.

L'espérance de vie s'allonge

Si ce virage démographique ne va s'amorcer que dans une dizaine d'années seulement, comment explique-t-on aujourd'hui ce vieillissement continu de la population? Par deux phénomènes, essentiellement: la baisse conjointe de la natalité, d'une part, et celle de la mortalité, d'autre part.

Si les pays scandinaves continuent d'être les champions de taux de natalité, avec 1,7 à 2,1 enfants par femme en âge de procréer, les autres pays d'Europe se montrent plus récalci-

trants quand il s'agit d'assurer leur descendance. En effet, pour assurer le remplacement naturel des générations, on a calculé que le taux de natalité d'un pays ne devait pas plonger au-dessous de la barre fatidique des 2,1 enfants par femme féconde. Or, des pays comme la Belgique, la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et le Luxembourg connaissent un taux de fécondité qui, bon an mal an, oscille entre 1,5 et 1,8 enfants. Pas de quoi pavoiser!

Mais la lanterne rouge revient cependant aux pays méditerranéens de l'Union, dont le taux de natalité atteint péniblement les 1,4 enfants par femme en âge de procréer.

Parallèlement à cette baisse de la natalité, la mortalité au sein des pays de l'Union a, elle aussi, tendance à diminuer significativement depuis le début des années '60. Non pas que l'on meurt moins, ce qui serait absurde, mais on vit plus longtemps. L'amélioration constante des conditions de vie et de la connaissance scientifique des processus du vieillissement font que l'on a de plus en plus de chances de "faire de vieux os" tout en affichant une santé resplendissante.

Quelles conséquences ?

Le rapport de la Commission européenne sur la situation démographique de l'Union ne se contente pas d'aligner des données: il analyse également les conséquences, au niveau social et économique, du vieillissement de la population. En effet, si l'on tient compte des chiffres cités plus haut, qu'advient-il, au siècle prochain, de l'emploi et de son corollaire, le financement des pensions?

Pour ce qui concerne l'emploi, le rapport prévoit qu'en 2025, les travailleurs âgés de 20 à 29 ans perdront environ 9 millions d'unités (17% de baisse par rapport à 1995) tandis que les plus âgés (de 30 à 59 ans) seront, eux, en progression constante. Si le nombre de personnes en âge de travailler (entre 15 et 64 ans) continue à progresser, ne serait-ce que légèrement d'ici à dix ans, un problème subsistera. En effet, l'accès aux études supérieures s'étant fortement démocratisé, un nombre croissant de jeunes entament des études supé-

ooo **Premier constat majeur: le retard manifeste pris dans la mise en oeuvre des nouvelles dispositions contenues dans le "règlement contrôle" de 1993. Second constat majeur: l'effort de contrôle de la pêche consenti par les Etats membres est disparate d'un pays à l'autre, peu nourri, voire brouillon. Donc peu efficace. Ainsi, certains Etats membres ont confié l'organisation du contrôle et de la surveillance des activités de pêche à plusieurs autorités.**

Ensuite, les Etats membres procèdent à des inspections, mais aucun n'a la même définition d'une inspection, qui va du simple repérage visuel au contrôle approfondi. D'où l'impossibilité ooo



© Thema / J. Tomassini

rieures de type long, ce qui veut dire qu'ils ne seront disponibles sur le marché du travail qu'à l'âge minimum de 22 ans (après une "simple" licence universitaire) et plus parfois. La population âgée continuant, elle, de croître, qui, dès lors, financera les pensions et les services de santé dans l'Union?

Pierre Pestieau, économiste, il ne peut pas exister de solution à l'échelle européenne: "Les systèmes de retraite sont nationaux, chaque pays a sa problématique propre. La Belgique est assez mal préparée pour répondre à ce problème démographique parce qu'elle est confrontée à un double handicap: d'une part, les actifs sont de moins en moins nombreux, d'autre part, la dette publique est énorme. Jusqu'à présent, toutes les réformes visant à limiter l'impact de cette évolution démographique se sont heurtées à une opposition massive des groupes concernés, dont les retraités, bien sûr, qui constituent un lobby important au sein des partis politiques. Il n'y a qu'à se rappeler les dernières grèves en France: le gouvernement essayait d'instaurer une certaine égalité entre les régimes de retraite des fonctionnaires et ceux des autres groupes d'actifs. Il s'est heurté à une levée de boucliers des fonctionnaires. Chez nous, comme en France d'ailleurs, on a un peu l'impression qu'un gouvernement jouerait sa survie s'il voulait changer le système actuel pour préparer l'avenir. Je crains donc qu'en ce qui concerne le financement des retraites, l'on ne ira qu'à la dernière minute. Or, il y a moyen, avec quelques mesures adéquates, de limiter les dégâts dès aujourd'hui". Il n'est pas encore trop tard. □

Karima Amrous

POUR EN SAVOIR PLUS

Le vieillissement de la population européenne présente de grands défis pour la vie économique et quotidienne. La Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail a publié trois rapports sur ces questions. "Expérience, savoir-faire et compétitivité: les conséquences du vieillissement de la population sur le lieu de travail" examine l'évolution démographique sur l'emploi productif et l'avenir pour la force de travail vieillissante. "Travail et prise en charge: évolutions sur le lieu de travail pour les aidants familiaux de personnes handicapées et âgées" décrit les problèmes qui existent lorsque l'on combine l'emploi avec la prise en charge pour les adultes dépendants, tâche dont se charge un salarié sur trois en Europe. "Qui prendra soin d'eux? Perspectives de l'aide familiale aux personnes âgées dans l'Union européenne" cherche à informer le débat sur la prise en charge pour les personnes âgées à l'avenir. On peut se procurer ces publications aux adresses indiquées page 19 (Publications "en vente"). Pour toute information supplémentaire: Teresa Renehan, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, Loughlinstown, Dublin 18, Irlande.
Téléphone: 00 353 1/2826 888.
Fax: 00 353 1/2826 456.
Messagerie électronique: postmaster@eurofound.ie.

ooo

pour la Commission européenne d'analyser correctement la qualité de ces inspections. Pire, certains Etats membres, comme l'Allemagne, affirment ne voir aucun intérêt à contrôler le transport terrestre du poisson; ou encore, comme la Belgique, dédaignent de fournir des renseignements en la matière. Or le "règlement contrôle" de 1993 prévoit cette possibilité. La Commission européenne note que, dans le domaine du contrôle des captures, seuls la Belgique, le Danemark, l'Allemagne et les Pays-Bas analysent et confrontent régulièrement les différentes sources d'information que sont les journaux de bord, les déclarations et les notes de ventes de poissons.

ooo

Prévenir vaut mieux que guérir

Comment prévenir les conflits en Afrique ? La Commission européenne met en place une stratégie originale. Idée de base : intégrer dans la politique de développement une "assistance ciblée" sur certaines catégories de la population.

Au début de la décennie, les tragédies qui se jouaient au Libéria et en Somalie ont contribué à l'émergence du concept de diplomatie préventive. Peu se souviennent encore que l'un des premiers à l'avoir développé au sein des Nations unies, fut Mark Eyskens, alors qu'il était ministre des affaires étrangères.

Depuis, la reprise de la guerre en Angola, le génocide rwandais et les massacres interethniques au Burundi avec leurs répercussions sur la stabilité politique et économique ainsi que sur les écosystèmes du Zaïre et de la Tanzanie, ont encore accentué la nécessité d'une telle démarche.

Ces tragédies n'ont pas cessé de mobiliser les efforts de la communauté internationale, dont l'Union et ses Etats membres qui figurent parmi les principaux donateurs. De 1993 à 1995, selon une étude menée par l'ONG française Solagral, 85% de toute l'aide alimentaire d'urgence au continent a été destinée aux victimes des crises générées par l'insécurité sous toutes ses formes: guérillas, guerres conventionnelles ou conflits ethniques ou politiques.

Mais ces aides et les interventions de maintien de la paix ou de résolution des conflits, s'avèrent «*onéreuses, parfois inefficaces, voire contreproductives*», déplore le commissaire européen Joao de Deus Pinheiro, responsable pour le développement. De surcroît, ces conflits menacent l'accomplissement des objectifs politiques de l'Union en Afrique: paix, stabilité, développement, démocratie et respect des droits de l'homme. Et malheureusement, cette menace se manifeste en un moment où l'on ressent une certaine lassitude chez les donateurs. En témoignent les difficultés éprouvées au sommet de Cannes en juin 1995, par la Commission européenne et la France, soutenues par la Belgique, pour réunir auprès de certains Etats de l'Union les contributions pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Une stratégie originale

C'est ce constat qui a amené la Commission le 7 mars dernier, à présenter une stratégie originale de prévention. L'idée de base est d'intégrer dans la politique de développement la dimension d'une «*assistance ciblée*» visant à éradiquer les causes des conflits potentiels.

L'initiative part du constat que «*le développement économique ne suffit pas à lui seul à rendre efficace une politique de consolidation de la paix et de prévention des conflits*». Il faut aussi s'assurer que certaines composantes de la société, tel groupe ethnique ou régional, telle catégorie, qu'il s'agisse de militaires, des paysans ou des jeunes désœuvrés, ne restent pas à l'écart du développement et que leur exclusion ne débouche pas un jour sur un conflit majeur. Une telle assistance ciblée peut prendre des formes diverses: formation, promotion de la bonne gestion des affaires publiques et de l'expression des aspirations des acteurs sociaux, notamment au travers de la presse.

Associer tous les partenaires

Pour que pareille stratégie de ciblage soit efficace, il faut détecter à temps et le plus justement possible les potentialités d'affrontement. C'est pourquoi, la Commission encourage le développement de «*systèmes d'alerte précoce*», associant les premiers intéressés: les Africains eux-mêmes.

Ainsi, explique le chef du bureau de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), le Zaïrois Wawa Lossey Lemba, l'Union européenne soutient avec les Etats-Unis un projet de construction d'un centre de prévention des conflits de l'OUA, dont le but est de connaître et d'identifier les acteurs sur le terrain. Wawa Lossey, «*l'OUA n'a pas les structures techniques. Or, les Africains doivent se prendre en charge et se sentir respon-*

EUROPE DE L'EST: DU CHEMIN À FAIRE

La plupart des pays d'Europe centrale et orientale ont encore beaucoup de chemin à parcourir pour rejoindre le niveau de prospérité de l'Occident. En 1993, le plus riche des ex-"pays de l'Est", la Slovaquie, restait sensiblement au-dessous du niveau de la Grèce, le moins riche des Etats membres de l'Union européenne. Pour réaliser une comparaison fiable, plusieurs organismes ont joint leurs efforts: Eurostat, l'office statistique européen, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), la Commission économique pour l'Europe de l'ONU, ainsi que les offices statistiques autrichien et finlandais.

Les statisticiens ont mesuré la production de richesse en pouvoir d'achat en 1993 dans 39 pays, dont les quinze de l'Union européenne, en prenant pour référence l'Autriche, à laquelle ils ○○○

sables de la prévention des conflits dont les causes essentielles se retrouvent à l'intérieur de nos sociétés. Même si vous parlez de causes économiques, il faut voir s'il n'y a pas d'inégalités au plan social ou des causes ethniques ou religieuses». D'autres interlocuteurs potentiels sont les organisations sous-régionales africaines comme la CEDEAO (Communauté économique des Etats d'Afrique occidentale), dont les troupes sont engagées au Libéria et en Sierra Leone.

Les Nations unies constituent un partenaire incontournable dont l'Union voudrait accroître l'efficacité avec la création d'un «bureau de prévention des conflits» et une synergie entre les principales agences de l'ONU. Ensuite, la Commission ne minimise pas les actions que peuvent mener les ONG en renforçant les capacités locales de démocratisation et de développement de la société civile, mais elle voudrait en assurer la cohérence. L'un des projets les plus avancés, est sans doute le réseau d'alerte installé par «Reporters sans frontières» dans toute l'Afrique pour dénoncer les violations de la liberté d'expression et encourager la presse indépendante.

De telles initiatives rencontrent aussi un écho favorable au Parlement européen où le Français Michel Rocard, a fondé un centre d'analyse pour la prévention des conflits. Un groupe de travail de 120 députés dont les membres Magda Alvoet, Willy De Clercq, Gérard Deprez et Antoinette Spaak, vient en outre de créer un Forum européen de prévention active des conflits.

Envoyé spécial

Cela étant, les systèmes d'alerte risquent de s'avérer inutiles si l'action ne suit pas. Celle-ci, propose le commissaire Pinheiro, peut prendre plusieurs formes, dont «l'activation du débat» sur la consolidation de la paix, avant que les tensions ne se manifestent ou bien sur les stratégies pour résoudre les conflits et les situations post-confliktuelles.

Une autre dimension de la politique de l'Union consiste en la prévention de l'aggravation de conflits déjà existants. C'est en ce sens qu'il faut interpréter la désignation récente de l'Italien Aldo Ajello, comme envoyé spécial de l'Union pour la région des Grands Lacs. L'homme a derrière lui l'expérience acquise à la tête de la mission des Nations unies au Mozambique, qui est parvenue à favoriser le retour à la paix dans ce pays. La mission conjointe qu'ont menée au Rwanda et au Burundi la commissaire européenne chargée des dossiers humanitaires, Emma Bonino, et le directeur de l'US Aid, Brian Atwood, témoigne de cet esprit. Leur objectif est de faire en sorte que les fonds de l'aide aillent davantage au développement et à la réinsertion des réfugiés qu'au maintien de camps immenses, en Tanzanie ou au Zaïre, où s'exerce la loi des extrémistes et qui constituent des foyers potentiels de déstabilisation. □

François Misser

ooo

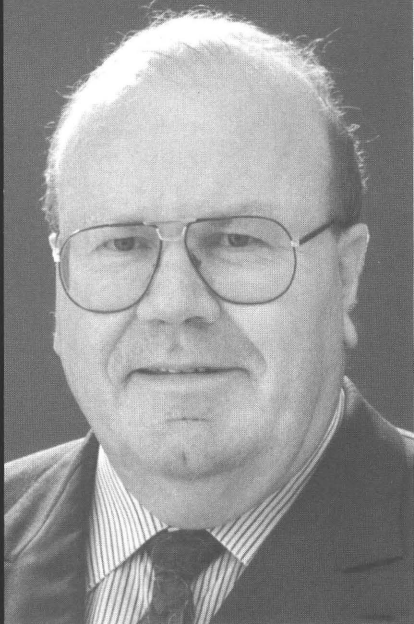
ont attribué l'indice 100. Par comparaison, l'Etat membre le plus riche de l'Union européenne, le Luxembourg, se situe à 143, tous les autres pays de l'Union se plaçant entre 103 (Belgique) et 56 (Grèce). Les Etats-Unis atteignent 127, la Suisse 120, le Japon 106, le Canada 102, la Norvège 100 et la France 98.

Le premier ex-"pays de l'Est", la Slovénie, arrive à 48, suivi de la République tchèque (44), de la Hongrie (31) et de la Slovaquie (30). Les autres pays d'Europe de l'Est ont des niveaux de richesse inférieurs à celui de la Turquie (28). C'est le cas de la Russie et du Bélarus (26), de la Pologne (24), de la Bulgarie (22), de la Croatie et de l'Estonie (20). En queue de peloton, on trouve la Lituanie et la Roumanie (19), l'Ukraine (17), la Lettonie (16) et la Moldavie (12). □



© Alain Schellinckx / FOTOCLOB SAB

Le défi de la compétitivité



par **Martin Bangemann,**

membre de la
 Commission européenne

Selon un avis très répandu, c'est surtout en diminuant le coût du travail que l'on peut agir sur la compétitivité des entreprises européennes. Certes, des coûts salariaux annexes trop élevés peuvent entraver la création de nouveaux emplois, mais l'amélioration de la compétitivité mondiale de l'Europe ne dépend pas d'abord d'une diminution de nos coûts salariaux. On ne peut pas rabaisser les salaires européens à un niveau tel qu'il nous permette de concurrencer la plupart des autres pays du monde. Cela ne veut pas dire que, dans la course mondiale à la compétitivité, l'Europe doit figurer parmi les perdants. Il nous faut toutefois trouver rapidement les bonnes réponses à quelques questions-clés.

Formation initiale et permanente

Les gagnants de demain seront ceux qui auront la meilleure formation, initiale et permanente. Il ne suffit plus de s'assurer une solide formation de base pour réussir durant toute une vie professionnelle. Dans presque tous les secteurs, la formation permanente conditionne la poursuite de la réussite professionnelle et le maintien de la compétitivité des entreprises. A l'avenir, seul réussira celui qui pourra rassembler, traiter et exploiter le plus vite possible des informations sur les nouveaux marchés, les inventions, les procédés et produits nouveaux, les offres et les prix des fournisseurs, ainsi que sur les besoins des clients potentiels. C'est ce qui donne une importance croissante à un facteur souvent négligé dans le passé : les services aux entreprises, notamment aux PME. En font partie la connexion à toutes sortes de réseaux de communication, de même que les services d'information et de conseil. Mais il s'agit aussi pour les entreprises et leurs employés de se montrer capables d'utiliser cette manne d'informations. Il faut une habitude des nouveaux moyens de communication ainsi qu'une connaissance des langues et des marchés des autres pays, et des contacts sur place avec d'éventuels partenaires commerciaux.

Mais c'est aussi au sein de l'Europe que l'information doit mieux circuler. On ne peut se contenter d'une Europe qui reste certes l'une des zones les plus créatives de la planète, qui produit en nombre brevets et inventions, mais qui laisse souvent ces idées se transformer en produits et donc en emplois dans d'autres régions du monde. La communication et l'information doivent se développer entre les chercheurs, les inventeurs, les entreprises et ceux qui investissent dans l'innovation.

Ces exigences s'adressent à tous les intéressés. Bien sûr les entreprises sont les premières responsables de leur propre compétitivité. Il leur faut courage et créativité; mais elles doivent avant tout comprendre que cela vaut la peine d'investir dans des biens immatériels, notamment dans la formation initiale et permanente de leurs salariés. Les partenaires sociaux doivent eux aussi porter une attention plus grande à la formation initiale et permanente, dans les accords salariaux par exemple.

Une question de mentalité

Mais les Etats et l'Union européenne ont aussi un rôle à jouer : les entreprises d'Europe ne doivent pas être entravées par des prescriptions inutilement bureaucratiques. La Commission a entrepris d'examiner les règles européennes pour voir si on peut les simplifier. Dans des domaines comme la biotechnologie, nous avons déjà présenté des propositions en ce sens. Pourtant la plupart des règles bureaucratiques ne viennent pas de Bruxelles, mais des Etats membres. Il reste là beaucoup à faire. Dans un domaine ma compétence - les télécommunications - l'Europe apporte une contribution énorme à l'amélioration de la compétitivité de nos entreprises. Grâce à notre politique de libéralisation, les services offerts aux entreprises deviennent meilleurs, moins chers et plus nombreux. Cela n'aide pas seulement le secteur des télécommunications, mais offre des possibilités à toutes les entreprises, en facilitant l'accès à des informations provenant du monde entier.

En outre, les programmes européens pour la formation générale et professionnelle stimulent la formation initiale et permanente pour les PME et leurs salariés, ainsi que pour les chefs d'entreprise. Mais ces programmes ne représentent qu'une offre. Il appartient aux entreprises, aux Etats membres et aux régions aidées par les fonds structurels de la saisir.

Il s'agit surtout d'une question de mentalité : l'Europe n'a pas le droit de se reposer sur ses succès passés. Dans nos pays, les individus et les entreprises doivent savoir qu'à une époque de mondialisation de la concurrence, seul peut subsister celui qui reste souple et créatif, qui apprend en permanence, qui développe des idées nouvelles et se montre prêt à prendre de nouvelles voies. Une telle mentalité ne se décrète pas depuis Bruxelles. Je ne peux qu'appeler tous les agents économiques à tirer profit de nos offres et de nos propositions et à relever les défis de l'avenir. □



Edulcorants mieux étiquetés

A partir du 1er juillet 1997, les étiquettes des denrées alimentaires contenant des edulcorants devront obligatoirement mentionner cette caractéristique. D'autre part l'étiquetage des denrées comportant à la fois l'adjonction de sucre et celle d'edulcorant(s) devra indiquer ces deux éléments. En outre, les denrées contenant de l'aspartame devront présenter l'avertissement "contient une source de phénylalanine" et celles qui incluent plus de 10% de polyols devront prévenir qu'une consommation excessive peut avoir des effets laxatifs". Toutes ces exigences figurent dans une directive adoptée par le Conseil de l'Union européenne le 29 mars 1996. Le commerce des produits ne respectant pas ces prescriptions sera interdit dans l'Union européenne au 1er juillet 1997, sauf écoulement des pro-

duits déjà étiquetés avant cette date; dès le 1er juillet 1996, les Quinze devront admettre, s'ils ne le font pas déjà, la mise en vente des denrées conformes. □

Des droits pour les travailleurs détachés

Bientôt, les salariés d'un pays de l'Union européenne détachés dans un autre Etat membre devront avoir les mêmes conditions de travail et de rémunération que leurs collègues du pays d'accueil. Voilà le principe essentiel d'une directive sur laquelle les ministres des Quinze se sont mis d'accord, le 29 mars 1996, avant de la soumettre au Parlement européen. La directive s'appliquerait aux cas dans lesquels le client dans le pays d'accueil a conclu un contrat avec l'entreprise qui envoie le travailleur. Quant aux conditions de travail et de rémunération, elles

doivent figurer dans des textes réglementaires, ou, en ce qui concerne le secteur de la construction, dans des conventions collectives ou des sentences arbitrales. Les conditions d'emploi mentionnées par la directive comprennent les taux de salaire minimum, les périodes maximales de travail, la durée minimale du temps de repos et des congés payés annuels, la sécurité, la santé et l'hygiène au travail; s'y ajoutent l'égalité de traitement entre hommes et femmes, ainsi que la protection des enfants, des jeunes, des femmes enceintes et des salariées venant d'accoucher. Les Quinze pourront ne pas appliquer la directive aux détachements inférieurs à un mois pour ce qui touche au salaire minimum. La directive a pour but de clarifier la situation des travailleurs détachés et de mettre fin aux abus; en pratique, elle devrait s'appliquer surtout au secteur de la construction. □

Eco-label pour linge de lit et T-shirts

Les fabricants européens de linge de lit et de T-shirts peuvent désormais obtenir le label écologique européen ou éco-label si leurs produits respectent les critères adoptés par la Commission européenne le 23 avril 1996. Ces critères tiennent compte notamment des résidus de pesticides dans le fil de coton, de l'utilisation de détergents, d'agents de blanchiment et de colorants. L'obtention du label donne aux entreprises le droit de faire figurer sur leurs produits le logo européen officiel - une fleur avec douze étoiles en guise de pétales.

On peut obtenir des renseignements complémentaires auprès de Mark Moys à la Commission européenne (DG XI-E-4) tél. : 02/299.03.24; fax : 02/295.56.84. □

Le congé parental à quatorze

Le droit à un congé parental sans solde d'au moins trois mois à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant va figurer dans une directive européenne applicable à quatorze pays de l'Union - les Quinze moins le Royaume-Uni. Les ministres du travail des quatorze pays en cause ont approuvé, le 29 mars 1996, un texte qui traduit en "loi" l'accord conclu l'an dernier entre les organisations européennes d'employeurs privés et publics - UNICE et CEEP - et la Confédération européenne



© Robert Masson / FOTOCUB SAB

des syndicats. Les quatorze pays ont approuvé la directive en vertu de l'Accord sur la politique sociale annexé au traité de Maastricht, accord signé par ces pays seulement. Les autorités nationales pourront déterminer les conditions du congé parental. Toutefois, la directive interdit de licencier un salarié parce qu'il a demandé ou pris un congé parental; elle prescrit en outre qu'à l'issue du congé, le salarié retrouve son poste de travail ou, en cas d'impossibilité, un emploi équivalent ou similaire; enfin, les droits acquis ou en cours d'acquisition seront maintenus tels quels jusqu'à la fin du congé. □

En bref

Un contrat d'assurance automobile obligatoire "responsabilité civile" ne peut exonérer l'assureur de l'obligation d'indemniser les tiers au cas où l'assuré responsable d'un accident était en état d'ivresse. La Cour de justice européenne a estimé, dans un arrêt du 28 mars 1996, que les règles européennes ne le permettent pas. Elle a ajouté que le contrat d'assurance en question peut prévoir que l'assureur se retourne contre l'assuré. □

Un Etat membre de l'Union européenne ne peut pas obliger une entreprise d'un autre Etat membre à verser des cotisations patronales parce qu'elle exécute temporairement des travaux sur son territoire, alors qu'elle paie dans son pays le même type de cotisations. La Cour de justice européenne l'a affirmé le 28 mars dans un arrêt rendu dans une affaire opposant le ministère public belge à une entreprise luxembourgeoise de construction. □

initiatives

Simplification en marche

Dans les secteurs des plantes, des produits de construction, de la reconnaissance des diplômes et des statistiques ayant trait aux échanges entre les Quinze, la Commission européenne lance une expérience pilote de simplification de la législation. Le 27 mars 1996, elle a annoncé la constitution de "groupes SLIM", chargés de déterminer les points sur lesquels on peut simplifier les "lois" européennes. Ces groupes, présidés chacun par un responsable de la Commission, comprendront des représentants des Quinze, des entreprises - notamment des PME - et des consommateurs. A partir de leurs suggestions, la

Commission présentera des propositions concrètes en novembre. Si l'expérience donne des résultats, l'action sera étendue à d'autres secteurs. □

Pour une fiscalité plus européenne

Entre 1980 et 1993, le taux des impôts sur le travail salarié dans l'Union européenne - prélevés sur les entreprises et sur les particuliers - a augmenté de 20% à revenus constants, tandis que celui du capital et de l'emploi indépendant a baissé de 10%. Ce phénomène, qui ne favorise guère la création d'emplois, la Commission européenne le déplore dans un document de réflexion sur la fiscalité, publié le 20 mars 1996. Abordant pour la première fois l'ensemble des problèmes fiscaux, la Commission envisage un niveau minimum d'imposition pour l'Union européenne; elle préconise avant tout une concertation entre les Quinze en

4,1 MILLIONS D'ECU POUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL EN FLANDRE

La Commission européenne a approuvé le 11 avril 1996 deux programmes d'un montant de 11,6 millions d'ECU destinés à renforcer et à diversifier le tissu économique de la Flandre. Un de ces programmes, totalisant 8,6 millions d'ECU, vise à l'adaptation de petites et moyennes entreprises (PME) au marché unique (initiative communautaire PME). L'autre, de 3 millions d'ECU, a pour objet d'accroître la diversification d'activités économiques dans des zones qui s'avèrent hautement tributaires du secteur du textile/habillement (initiative RETEX).

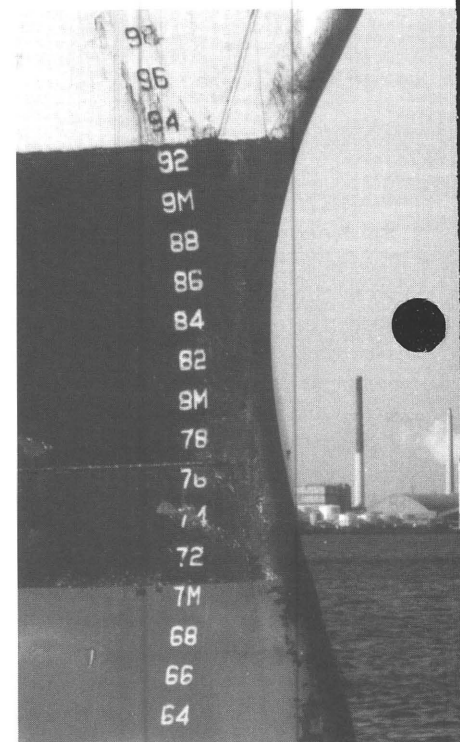
1. Programme PME pour la Flandre

La contribution de l'Union européenne au programme PME pour la Flandre se monte à 2,7 millions d'ECU émanant du Fonds européen de développement régional (FEDER). Le gouvernement flamand fournira un montant équivalent, tandis que la contribution du secteur privé sera de l'ordre de 3,2 millions d'ECU.

L'aide profitera aux zones du Limbourg et de la Campine les plus affectées par le déclin industriel, ainsi qu'aux régions de Westhoek-Middenkust-Zeevisserijgebied et Meetjesland, caractérisées par un niveau de développement économique relativement bas et un secteur agricole ou halieutique important. Le point commun de toutes ces zones est un taux de chômage relativement élevé.

Le programme vise par conséquent à accroître la compétitivité des PME en promouvant une innovation technologique permanente.

Il comporte les mesures suivantes: sensibilisation et information accrues des PME



concernant l'innovation en matière de produits et de processus; promotion et mise en oeuvre de l'innovation; mise en réseau; assistance technique.

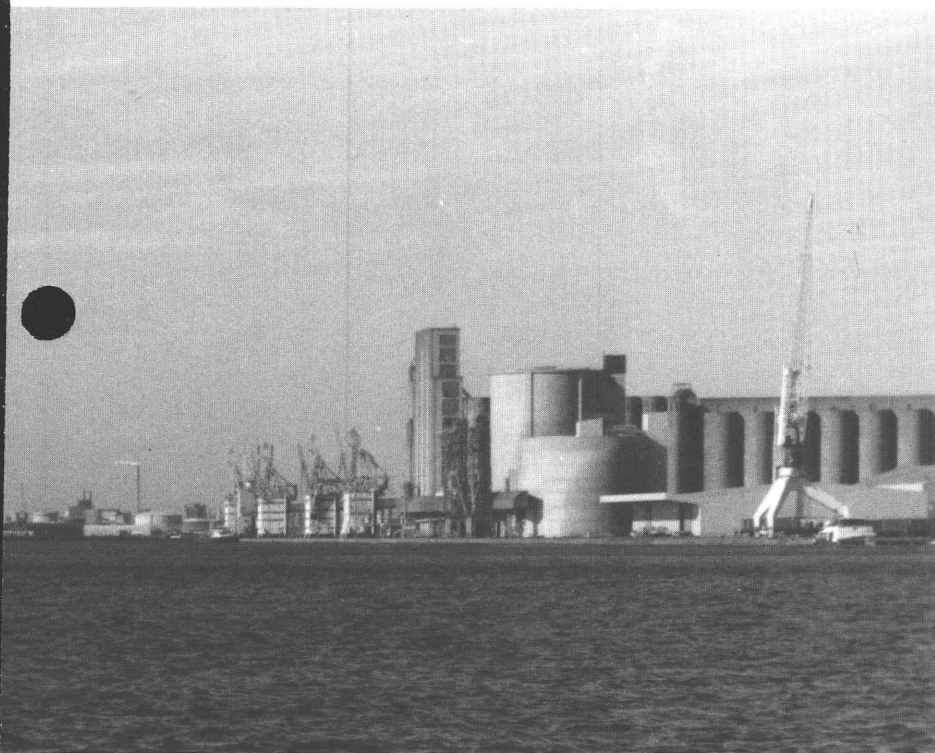
2. Programme RETEX pour la Flandre

La contribution de l'Union européenne au programme RETEX pour la Flandre est de 1,4 million d'ECU, 0,87 million d'ECU émanant du Fonds européen de développement régional (FEDER) et 0,53 million d'ECU du Fonds social européen (FSE). L'investissement de l'exécutif flamand s'élève à 1,5 million d'ECU, le secteur privé fournira, quant à lui, 0,1 million d'ECU.

L'aide prévue au titre du programme est destinée aux régions de Westhoek, Middenkust et Zeevisserijgebied. Dans la région de Westhoek, le revenu moyen est de quelque 15% inférieur à la moyenne de Flandre. 5% seulement des personnes qui y vivent sont employés dans l'industrie, la moyenne correspondante étant d'environ 10% en Flandre. Les secteurs industriels offrant peu de perspectives de croissance, comme le textile-habillement, sont plus nombreux qu'ailleurs.

C'est pourquoi le programme a pour objectif de diversifier le tissu économique de la région et de soutenir des activités viables dans le secteur du textile-habillement. Aussi, le programme prévoit des conseils et des informations axés sur la diversification, un appui technologique destiné à des segments viables du secteur textile-habillement, et une assistance technique.

Les demandes d'aide sont à adresser à:
Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap
Administratie Economie
Markiesstraat 1, B-1000 Bruxelles
Tel.: 02/507.38.64
Fax: 02/502.47.02



© Jean-Claude Bervoets / FOTOCUB SAB

matière de politique fiscale, afin d'éviter une concurrence fiscale qui pénalise l'emploi.

Subventions aux traductions d'oeuvres littéraires

En attendant l'approbation du programme *Ariane* par le Parlement européen et le Conseil, la Commission européenne a décidé de lancer en 1996 un projet pilotant à encourager la traduction d'oeuvres littéraires, d'oeuvres théâtrales et d'ouvrages de référence.

La Commission entend apporter une aide financière à la traduction d'oeuvres littéraires contemporaines (romans, nouvelles, poésie). Pour être éligibles, les oeuvres doivent être postérieures à 1950, représentatives de la culture du pays dont elles émanent et être déjà traduites en deux langues. Une aide est également accordée aux ouvrages rédigés dans une langue moins répandue (danois, grec, néerlandais, portugais, suédois et finnois) s'ils ont déjà été traduits dans une seule langue de l'Union européenne. Ces dispositions s'appliquent également aux ouvrages rédigés dans une langue autre que les langues officielles de l'Union européenne, telles que le catalan, le basque, le breton ou le gallois. Les ouvrages qui n'ont pas encore été traduits sont éligibles s'ils sont proposés simultanément pour la traduction dans deux langues au moins.

Le projet pilote ne concerne pas seulement la traduction d'oeuvres littéraires, mais aussi celle d'oeuvres théâtrales et d'ouvrages de référence.

Pour être éligibles à l'aide, les oeuvres théâtrales doivent être traduites dans deux langues. Elles doivent avoir donné lieu à des représentations scéniques et

avoir obtenu une certaine reconnaissance de la part de la critique et du public. Les oeuvres proposées à la traduction devront s'appuyer sur un projet concret de présentation au public.

Les subventions sont accordées selon deux types de modalités différentes. Si l'ouvrage est proposé à la traduction par deux ou plusieurs éditeurs, la subvention peut couvrir jusqu'à 100 % des honoraires des traducteurs.

Si la demande émane d'une université, d'un centre de recherche ou d'une autre institution, l'aide est accordée sous la forme de bourse et pour un montant pouvant aller jusqu'à 5 000 ECUS, selon l'importance de la traduction.

Les demandes de subvention doivent être adressées pour le 30 juin 1996 au plus tard. Informations : Commission européenne, unité « Action culturelle », bureau 4/09, rue de la Loi 102, 1049 Bruxelles. □

En bref

La Commission européenne a proposé, le 17 avril 1996, de **simplifier et remanier sept directives intéressant les denrées alimentaires**. Il s'agit du chocolat, des extraits de café et de chicorée, du lait de conserve, du miel, des sucres, des jus de fruit et enfin des confitures, gelées et marmelades. Pour le chocolat, la Commission propose d'autoriser tous les fabricants de l'Union européenne à utiliser jusqu'à 5% de graisses végétales autres que le beurre de cacao. Pour l'instant, seuls sept Etats membres le permettent - Danemark, Irlande, Autriche, Portugal, Finlande, Suède et Royaume-Uni. □

Pour stimuler le **travail à temps partiel, à durée déterminée ou intérimaire**, la Commission européenne a lancé le 17 avril 1996 une deuxième étape de consultation des partenaires sociaux. Il s'agit de voir comment on peut garantir aux salariés ayant des emplois "souples" un traitement comparable à celui réservé aux travailleurs permanents à temps plein. Cette consultation entre dans le cadre de l'Accord social annexé au traité de Maastricht, signé par les Etats membres de l'Union européenne sauf le Royaume-Uni. □

Pour que les aides régionales et sociales européennes puissent **créer plus d'emplois et d'entreprises nouvelles**, la Commission européenne a adopté le 21 mars 1996 une série de lignes directrices. Elle propose d'affecter les ressources dérivées des ajustements annuels d'inflation - 5 milliards d'ECUS sur la période 1994/99 - à l'amélioration des services de soutien aux entreprises, à la formation professionnelle, à l'innovation technologique et à la réorganisation du travail. □

pme

ELISE : garanties de prêts pour PME créatrices d'emploi

Faciliter l'accès des PME au crédit, tout en réduisant le coût et soutenir la création d'emplois : tels seront les objectifs d'ELISE (European Loan Insurance Scheme for Employment), le dispositif européen de garantie de prêts pour l'emploi que la Commission propose au Conseil. Présenté début avril dans le cadre du "Pacte européen de confiance pour l'emploi", ce programme s'adresse uniquement aux PME, avec une préférence pour les entreprises de moins de 50 employés. Il financerait, dans la limite de 25 millions d'ECUS, les primes liées aux garanties de prêts accordées par le FEI (Fonds européen d'investissement). Ces garanties couvriraient 50% des prêts. Les projets transnationaux pourraient être garantis à concurrence de 75% du montant du crédit. Seuls les projets d'investissement prévoyant la création d'emplois profiteraient de ces garanties de prêts, qui seraient octroyées pas le biais d'intermédiaires financiers. Les entreprises intéressées devraient s'adresser directement à des institutions bancaires sélectionnées. □



Chaque mois,
des citoyens résidant
en Belgique racontent
à Eurinfo l'Europe
telle qu'ils la voient.

Textes : Xavier Deutsch
Photos : Marina Cox



**L'Ardenne sent le bois,
Roger scie le bois, et Roger
sent l'Ardenne.**

**L'Europe contient l'Ardenne,
mais que pense Roger de
l'Europe ?**

“L'Europe, je ne sais pas, je n'ai pas trop le temps de m'en occuper. J'ai plein de trucs à faire, et ça passe au-dessus. Le boulot avant. Et je vais dire, la politique ne m'emballa pas des masses, à part pour ma commune.

La seule question que je me suis posée, c'est : qui est assez malin pour dire ce que l'Europe aura de bien ou de mal? Qui saurait dire exactement ce que ça va amener? Harmoniser les prix? C'est très compliqué. Par exemple, la culture des fruits: comment voulez-vous qu'en Belgique ça soit aussi rentable qu'en Espagne, où ils ont le soleil? C'est un foutoir, un vrai casse-tête. Dans le bois, pareil. Il y a des bois qui viennent des pays de l'Est, Pologne, Bulgarie, je ne sais pas encore quoi. C'est beaucoup moins cher, mais leur produit n'est pas de bonne qualité. Enfin, c'est ce que j'ai entendu dire. Ici en Ardenne on conseille l'élagage en hauteur. Pourquoi? C'est un bois de qualité, sans noeuds: vous élaguez haut, vous n'avez pas de noeuds dans la planche, et ça augmente sa valeur. Mais là-bas, ils n'élaguent pas en hauteur, et ça revient forcément moins cher.

On parle d'harmoniser les salaires, mais comment voulez-vous? Je suis allé en Pologne, en Tchéquie, ce sont des musées vivants par là: charrettes en bois tirées par des chevaux, vieilles autoroutes construites par Hitler pour traverser la Pologne... Dernièrement, je regardais une émission sur la Bulgarie, un petit train qui transporte du bois. Le mec, il avait reçu une tronçonneuse. Une tronçonneuse, là-bas, pour lui, c'est comme si on te donnait dix millions ici. Tu vois le truc?

Enfin, moi, de toute façon, je ne fais que du bois de chauffage, j'aime mieux: c'est du bois trop tortueux, difficile à couper. Jamais une machine pourra faire ça à la place de l'homme.” □

SAVIEZ-VOUS QUE... ce n'est pas la Commission européenne qui prend les décisions finales, mais les gouvernements nationaux, sur proposition de la Commission. Quant à la Cour de justice, elle ne peut juger des actes qu'à partir des Traités et seulement des Traités. □



“On a peur, monsieur. Je vois la crise et rien qui change. Les gens ont peur, même ceux qui ont de l'argent ils ont peur. Ils entassent tout, ils gardent l'argent, ils ne dépensent plus rien, on le voit. Même nous, la boucherie, on est touché à cause de la crise, et à cause de la vache folle, de la viande aux hormones qui fait peur à tout le monde car les journaux en parlent sans faire la distinction. Ça fait du tort: il y a 25 ans ici dans la boucherie on abattait 25 bêtes par semaine. Maintenant 4 ou 5. Oui, mais ça fait une différence. Car les frais restent les mêmes mais les revenus baissent. Ici dans le quartier je vois beaucoup de faillites.

Combien de temps ça va durer? Espérons. On a choisi la Belgique comme centre de l'Europe, et on espérait que le centre soit bien rayonnant, car la Belgique a de l'importance plus que tout autre pays. Mais comme rien ne bouge on se dit que c'était beaucoup mieux avant l'organisation de l'Union. Du point de vue commercial, économique, et du travail, on vivait beaucoup mieux. Jusqu'ici, on n'a pas vu de changement positif. Quel changement? Espérons, mais on ne voit rien venir.

Voilà ce que je pense: on ne voit pas les choses en face. Rien n'est clair. Je crois qu'il y a des intérêts cachés. C'est très simple: si on recherche les intérêts de tout le monde, il faut des sacrifices, il faut des efforts de tout le monde. Mais on voit les dirigeants, qui ont les guides en main, faire des affaires, alors que le chômage augmente, qu'on paie les taxes, tout ça sur le dos des particuliers. Qui fait des efforts? Les particuliers, ils paient toujours plus et gagnent toujours moins. Moi, je paie les taxes, je paie les études de mes enfants pour qu'ils aient un beau métier, alors, il faut dire espérons, encore espérons, une Europe qui s'occupe de l'intérêt collectif.” □

SAVIEZ-VOUS QUE... le budget communautaire est préparé par la Commission, mais adopté par le Parlement et le Conseil des ministres qui en contrôlent l'exécution. S'il semble astronomique en chiffres absolus, il ne représente en fait qu' 1,2 % de la richesse des Quinze. □

A Bergerhout, banlieue d'Anvers, les femmes et les hommes sortent peu dans la rue. Est-ce à cause du froid, le début du printemps? A la porte de sa boucherie, Mounira passe une main sur le visage pour éloigner le tourment.



© Thema / A. de Liedekerke

Droits de l'homme

L'Europe monte aux barricades

La persistance du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme dans toute l'Union européenne constitue un danger majeur pour l'ensemble de nos sociétés démocratiques. Les Quinze prennent le taureau par les cornes.

Les actes de violence racistes apparaissent de plus en plus fréquents. Plus grave encore: on peut observer aujourd'hui un courant sous-jacent de préjugés et de rejet de l'autre dans de nombreux milieux, et pas seulement d'extrême-droite, et la formulation d'un discours raciste sans complexe lors de manifestations publiques et politiques dans tous les Etats membres. Et des facteurs tels que le chômage, la pauvreté et la détérioration de l'environnement urbain créent un climat propice au racisme et minent la démocratie.

Devant une telle situation, les responsables européens ont pensé, il y a déjà longtemps, que l'Union européenne avait son rôle à jouer pour lutter contre toutes les formes de racisme et de xénophobie, notamment en renforçant la coopération judiciaire dans ce domaine. Après plusieurs mois de discussion, les Quinze se sont mis d'accord fin mars sur une action commune contre le racisme et la xénophobie dans le domaine de la coopération judiciaire.

Concrètement: les Quinze veulent s'engager à assurer une coopération judiciaire effective face à cinq types d'infractions:

1. l'incitation publique à la discrimination, à la violence ou à la haine à l'égard d'un groupe de personnes ou d'un membre d'un tel groupe défini par référence à la couleur, la race, la religion ou l'origine nationale ou ethnique;

2. l'apologie publique dans un but raciste ou xénophobe des crimes contre l'humanité et des violations des droits de l'homme;
3. la négation publique des crimes nazis;
4. la diffusion et la distribution publiques d'écrits, d'images ou d'autres supports contenant des manifestations racistes ou xénophobes;
5. la participation à des activités de groupes, organisations ou associations, qui impliquent la discrimination, la violence et la haine raciale, ethnique ou religieuse.

Autrement dit, lors d'enquêtes ou de poursuites des infractions fondées sur les comportements cités plus haut, les Quinze pourront saisir et confisquer les écrits ou images suspects, communiquer des informations à un autre Etat membre pour que ce dernier puisse entamer des poursuites ou des confiscations et enfin établir des points de contact afin de recueillir et de donner des informations utiles aux enquêtes. Les Etats membres se sont également engagés à considérer les comportements en cause comme racistes et ne relevant pas des infractions politiques. A ce titre, ils ne pourront pas refuser d'accorder une demande d'entraide judiciaire.

Pour mettre en oeuvre cette action de lutte contre le racisme, les Quinze ont préféré se donner toute liberté pour trouver les mesures appropriées. Toutefois, le Conseil de l'Union s'est donné un garde-fou: il évaluera d'ici à la fin juin 1998 le respect par les Quinze de leurs engagements. □

La voiture idéale est encore loin !

Comment arriver à fabriquer dans pas trop longtemps une voiture qui ne pollue pas, qui roule assez vite et qui ne coûte trop cher?

Dans les années qui viennent, il faudra trouver les meilleurs compromis possibles entre respect de l'environnement, performances et prix: voilà la principale leçon que l'on peut tirer du récent rapport établi par le groupe de travail "voiture de demain" de la Commission européenne, et remis aux ministres de la recherche des Quinze.

Le groupe de travail a épinglé quatre domaines dans lesquels l'Europe devrait fournir un effort de recherche supplémentaire: les batteries pour voitures électriques; les piles à combustible, en principe silencieuses, destinées elles aussi aux voitures électriques; les véhicules hybrides - pouvant fonctionner alternativement à l'essence et à l'électricité - et enfin la réduction des émissions polluantes des moteurs actuels. Le rapport recommande la construction de prototypes utilisant ces diverses technologies, tout en conseillant de ne pas négliger la réduction de la consommation de carburant dans les moteurs classiques.

Quelques chiffres donnent une idée du défi que doivent relever les voitures électriques. Avec les technologies les plus modernes, une petite voiture européenne à quatre places, équipée d'un moteur à combustion interne à essence, peut rouler entre 450 et 700 km. sans devoir refaire le plein. Pour une voiture diesel équivalente, l'autonomie va de 650 à 850 km et pour un modèle électrique comparable, seulement 80 à 100 km. Le plein s'effectue en 3 à 4 minutes pour une voiture à essence ou diesel, tandis que la recharge d'un modèle électrique dure 8 heures. La vitesse maximale se situe entre 140 et 150 km/h pour le modèle à essence, entre 135 et 145 km/h pour la version diesel, mais se limite à 90-100 km/h pour la voiture électrique. Quant au coût, il se chiffre à 200 ECU par kiloWatt (kW) pour la voiture à essence, à 225 ECU/kW pour le modèle diesel et à 1.000 ECU/kW pour le véhicule électrique.

A court et à moyen terme, les experts prévoient de combiner moteur à essence et système électrique sur une même voiture pour réaliser un compromis entre environnement, coût et performances. Mais, même d'un point de vue "écologique", le problème demeure complexe car les centrales qui produisent l'électricité dégagent pour la plupart de la pollution. Pour réduire les émissions polluantes des moteurs actuels, on envisage des moteurs "intelligents" contrôlés électroniquement, de nouveaux catalyseurs et, pour le diesel, des "pièges à particules".

La Commission voudrait que les recherches européennes sur la "voiture de demain" commencent dès maintenant, ce qui permettrait de mettre au point des prototypes pour les années 2000 à 2002 et de définir des normes techniques. Le rapport souligne que les Américains et les Japonais ont déjà pris de l'avance dans certaines technologies cruciales pour les voi-

tures électriques. Les Etats-Unis consacrent 933 millions de dollars au "véhicule de la nouvelle génération" sur la période 1994-1996. Entre 1998 et 2003, on prévoit des ventes d'environ un million de voitures électriques outre-Atlantique. Rien d'étonnant, donc, à ce que la Commission demande aux Quinze de presser le pas.

Autres domaines

La Commission européenne a créé sept autres groupes de travail semblables dans sept autres domaines où elle estime indispensable une coordination des efforts à l'échelon européen entre recherche et industrie: les logiciels éducatifs multimédia, l'avion de la nouvelle génération, les vaccins et les maladies virales, les trains de l'avenir, l'intermodalité des transports, les technologies de l'eau et enfin les systèmes maritimes du futur. Entre tous ces thèmes, chaque ministre a ses préférences. Mais le problème le plus épineux semble être celui du financement. La Commission a toutefois proposé d'utiliser des ressources déjà existantes pour ces activités de recherche. □



La fin des quotas stricts

Jusqu'ou peut-on aller pour favoriser les femmes aux dépens des hommes lors d'une embauche ou d'une promotion, tout en restant dans la légalité européenne? La Commission européenne a tenté de répondre à ces questions délicates.



© Alain Schellinckx / FOTOCUB SAB



EURODROIT

à votre service

Vous pouvez contacter Eurodroit par téléphone au (02) 295 94 78 tous les jeudis de 14 à 18 heures (sauf en août)

Toute demande d'information écrite peut être adressée à

EURODROIT

rue Archimède 73
1000 Bruxelles

Entretiens individuels sur rendez-vous

Depuis sa création, l'Union européenne s'est efforcée d'éliminer les discriminations qui frappent les femmes dans le travail. Dès 1957, le traité de Rome, prévoyait l'égalité des rémunérations pour un même travail. Plus tard, une directive européenne de 1976 a précisé en quoi consiste l'égalité des chances entre hommes et femmes, aussi bien dans le recrutement que pour les promotions, la formation professionnelle et les conditions de travail. En pratique, la Commission européenne et les pouvoirs publics des Quinze en ont déduit que l'on pouvait favoriser les femmes par des "actions positives" pour remédier aux inégalités dont elles sont victimes. En octobre dernier, un arrêt de la Cour de justice européenne a semblé jeter un pavé dans la mare de ces "actions positives". Les juges européens ont donné raison à Eckhard Kalanke, un fonctionnaire régional du Land de Brême, en Allemagne, contre son administration qui lui a préféré, pour une promotion, l'une de ses collègues - uniquement parce qu'il s'agissait d'une femme. En effet, l'Etat de Brême appliquait à ses fonctionnaires un système de quotas qui donnait automatiquement la préférence aux femmes pour un emploi ou une promotion tant que la proportion de femmes n'atteignait pas 50%. La Cour européenne a estimé que cette formule allait

"au-delà d'une promotion de l'égalité des chances" et qu'elle entraînait "une discrimination fondée sur le sexe, contraire aux dispositions européennes".

Au-delà de l'arrêt

Après quelques mois de réflexion, la Commission a conclu que, dans l'affaire Kalanke, la Cour avait rejeté les systèmes nationaux ou régionaux donnant aux femmes une priorité absolue et sans conditions lors d'une embauche ou d'une promotion. La Commission estime en revanche que divers types "d'actions positives" en faveur des femmes demeurent légaux. Elle en donne cinq exemples précis:

- d'abord les quotas liés aux qualifications professionnelles, tant que l'employeur peut tenir compte des circonstances particulières à chaque cas;
- les programmes de promotion des femmes qui indiquent des proportions et des délais pour augmenter le nombre de femmes employées, mais sans imposer une règle automatique de préférence;
- une obligation de principe faite à l'employeur de recruter ou de promouvoir de préférence une femme, mais sans aucun droit accordé à une personne en particulier;
- des réductions de cotisations sociales octroyées, dans des secteurs où les femmes restent sous-représentées, aux entreprises recrutant des femmes qui remettent au travail après une interruption;
- des subventions de l'Etat accordées aux employeurs dans les mêmes secteurs.

La Commission ajoute que les règles européennes permettent encore d'autres sortes "d'actions positives" dans les domaines de la formation et de l'orientation professionnelles, de la réorganisation du temps de travail et de la garde des enfants.

Au-delà de ces précisions, la Commission voudrait mettre un terme aux incertitudes suscitées par l'arrêt Kalanke dans toute l'Union européenne. Elle a donc proposé aux Quinze de modifier la directive de 1976 sur l'égalité des chances. Si le Conseil de l'Union approuve cette proposition, la directive précisera qu'il reste possible de donner la préférence au "sexe sous-représenté" lors d'une embauche ou d'une promotion, "pour autant que de telles mesures n'excluent pas l'évaluation des circonstances particulières d'un cas précis".

Seuls les quotas stricts par sexe comme ceux de Brême demeuraient donc interdits. Il faut d'ailleurs souligner que toutes les "actions positives" en faveur des femmes n'ont rien d'obligatoire et qu'elle restent à la discrétion de chaque Etat membre ou de chaque autorité régionale de l'Union européenne. □

au jour le jour

12 et 13 avril 1996

Bosnie: à Bruxelles, la conférence des pays donateurs s'accorde sur l'octroi de plus de 60 milliards de francs belges pour la reconstruction de la Bosnie. Les Serbes bosnie boycottent la conférence.

13 avril 1996

Monnaie unique: réunis à Vérone, les 15 ministres des finances définissent les grandes lignes du mécanisme de change qui limitera les fluctuations entre l'euro et les devises européennes ne participant pas à la monnaie unique. Les billets en euros seront probablement bleus et comporteront un signe de reconnaissance national.

16 avril 1996

Vaches folles: le Royaume-Uni annonce son intention d'entamer une action devant la Cour européenne de justice afin de demander la levée de l'embargo. Il s'oppose en outre à un abattage massif de ses bovins.

17 avril 1996

Chocolat: la Commission européenne propose aux Quinze d'autoriser l'utilisation de 5% de graisses végétales autres que le beurre de cacao dans la composition du chocolat.

21 avril 1996

Italie: pour la première fois depuis près de 50 ans, la gauche revient au pouvoir suite à la victoire électorale de L'Olivier, une coalition menée par le catholique Romano Prodi.

25 avril 1996

Concurrence: la Cour européenne de justice condamne la Belgique pour non respect des règles de la concurrence par la Région wallonne dans le cadre d'une commande de 280 bus. Le constructeur lierrois Van Hool, qui s'estimait injustement évincé, avait déposé plainte.

20 mai 1996

Vaches folles: à la fureur de Londres, sept pays de l'Union (dont la Belgique) sur quinze maintiennent leur opposition à tout assouplissement de l'embargo sur la viande bovine en provenance du Royaume-Uni.

21 mai 1996

Hooligans: le Parlement européen adopte un rapport prônant des sanctions contre les clubs de football qui tolèrent l'expression de la violence et de la haine raciale au sein de leur public.

publications

■ gratuites

Les publications suivantes peuvent être obtenues au Bureau en Belgique de la C.E., rue Archimède 73, 1000 Bruxelles, sauf si une autre adresse est indiquée:

• "Vademecum - Répertoire des bases d'information européennes", 25 p. Cet agenda très pratique, édité par le Bureau en Belgique de la Commission européenne, est un instrument de base pour savoir où se trouve l'information européenne.

• "Au service de l'Union européenne. Guide du citoyen sur le fonctionnement des institutions de l'Union européenne", Commission européenne, 31 p. N° catalogue FX-89-95-939-FR-C.

• "Construire la Société européenne de l'Information pour tous", premières réflexions du groupe d'experts de haut niveau, rapport intermédiaire (janv. 1996), 96 p. Pour se le procurer: Commission européenne, DG V/B/5, Secrétariat du Groupe d'experts de haut niveau, rue de la Loi 200, 1049 Bruxelles, ou à l'adresse électronique <http://www.ispo.cec.be/hleg/hleg.htm>

• "Hélioscope, le magazine européen des personnes handicapées", trimestriel. Le N°7 (printemps 1996) est consacré à l'impact des nouvelles technologies. Rens.: Helios, av. de Cortenberg 79, 1040 Bruxelles. Tél.: 02/738.06.22

• "EurOsus: la coopération Union européenne/Mercosur en 10 pages mensuelles". Cette nouvelle publication émane de la Direction générale des études (DG IV) du Parlement européen (Luxembourg). Rens.: F. Perroni, tél.: 00352/4300.2907, fax 00352/4300.2506.

■ En vente

- au **Moniteur belge**, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles;
- à la **Librairie européenne**, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles;
- au **CREDOC**, rue de la Montagne 34/11, 1000 Bruxelles;
- à la **Librairie Jean de Lannoy**, avenue du Roi 202, 1060 Bruxelles;

sauf si une autre adresse est indiquée:

• "**Europ**": cette revue trimestrielle bilingue (FR/EN) offre une approche transnationale de l'actualité européenne, par la juxtaposition de reportages sur un même thème dans plusieurs pays. Au sommaire du N°81: "Union européenne: avis de tempête", "Energy: time for reassessment"... Rens.: Fondation Journalistes en Europe, 33 rue du Louvre, F-75002 Paris, France. Tél.: 0033/1.44.82.20.00.



MOBILITE

En réaction à l'article « Mobilité — Faire sauter les bouchons » (Eurinfo 203), un lecteur nous écrit que les transports en commun peuvent apporter une solution à la saturation du réseau routier, mais qu'ils devraient pour cela être plus rapides et moins chers. Le réseau ferroviaire devrait être développé pour délester la circulation routière des personnes et des marchandises. « (...) La vérité est que, par manque de prévoyance et de planification à long terme, il est de plus en plus difficile d'entreprendre des actions qui se sont trop fait attendre. C'est toujours le cas quand, après avoir tout autorisé, on ne peut soudain plus rien permettre. Mais les autorités oublient que le laissez-faire est porteur d'effets destructeurs à longue échéance. La richesse et le goût de la dépense sont sans limites : transport privé et en commun, transport aérien, transport maritime. C'est comme s'il fallait à chacun, en plus du vélo, sa propre voiture, son propre hélicoptère et son bateau personnel pour les utiliser quand bon lui semble. Au cours de la deuxième guerre mondiale, on a conçu un projet de train rapide pour voyageurs et marchandises qui devait traverser l'Europe de Paris à Moscou et à la mer Caspienne à la vitesse de 250 km à l'heure. Avec des voitures de six mètres de large sur une voie de trois mètres, avec un deuxième étage pour les passagers, une voiture cinéma pouvant accueillir 196 personnes ainsi qu'un système de chargement et déchargement rapide, car les conteneurs actuels avaient déjà été inventés il y a 54 ans ! Tout était réglé jusque dans les moindres détails : les locomotives, électriques ou à turbine à gaz, les voitures en tous genres, les lignes et les gares. Mais rien ne s'est concrétisé par manque de vision des dirigeants de l'après-guerre. Ce n'est que bien des années plus tard que les Japonais, puis les Français avec le TGV, ont montré que c'était la voie de l'avenir. »

Willy Degheldere, Bruges

ESPERANTO

Dans votre article "L'Europe des citoyens sur les rails" (Eurinfo 204), vous signalez que "face aux défis linguistiques posés par l'élargissement de l'Union, A. Martin s'est fait l'avocat d'une langue neutre, l'espéranto, comme deuxième langue à côté de la langue maternelle".

Il est à noter qu'il n'est pas le seul à promouvoir cette formule. Je tiens une liste de 73 députés européens, dont 13 Belges, qui pensent comme lui. Cela me semble la solution la plus sage si l'on ne souhaite pas que, à moyen terme, l'Union connaisse les "délices communautaires à la belge"!

Germain Pirlot, Ostende



© Thierry DAUWE

Le 8 mai dernier, en collaboration avec la Maison de l'Europe de Bruxelles, le Bureau en Belgique a accueilli **M. Stefaan De Clerck**, ministre belge de la Justice, pour un lunch-débat consacré aux Accords de Schengen qui ont pour but

de finaliser la libre circulation des personnes par la suppression des contrôles aux frontières internes et de lutter contre la criminalité organisée.

Commencé avec cinq Etats membres de l'Union européenne (Benelux, France, Allemagne), l'espace Schengen en compte aujourd'hui deux de plus, l'Espagne et le Portugal. Trois autres Etats (Italie, Grèce et Autriche) ont déjà ratifié les accords et adaptent leur législation respective interne afin de rejoindre le plus vite possible cet espace qui comptera alors dix Etats membres. Pour le ministre, l'espace Schengen est un concept qui évolue, et qui n'exclut pas l'adhésion prochaine d'autres Etats.

Avec le développement de la criminalité organisée internationale, il est indispensable de renforcer la collaboration européenne pour la combattre plus efficacement, estime le ministre, pour qui les accords ont déjà montré leur efficacité. Ainsi, le système informatique SIS compte plus de trois millions de données signalétiques. En 1995, il a fait l'objet de plus de 131.000 consultations.

La Wallonie dans l'Union

L'Union européenne en Wallonie, ce n'est pas seulement des actions liées à l'Objectif 1 (régions en retard de développement). C'est aussi l'action du Fonds social européen, le contrôle des aides publiques, la politique des transports, et encore bien d'autres.

Pour expliquer cela, le Bureau en Belgique de la Commission européenne et la Délégation de la Région wallonne auprès de l'Union européenne ont organisé le 24 avril à Ath un séminaire sur les politiques régionales européennes, à l'intention des fonctionnaires et des responsables socio-économiques de la Région. En présence de MM. **Guy Spitaels**, président du Parlement wallon, **Robert Collignon**, ministre-président du Gouvernement wallon et de **Philippe de Schoutheete de Tervarent**, représentant permanent de la Belgique auprès de l'Union européenne, le séminaire a permis de cer-



ner les principales initiatives européennes qui s'appliquent à la Wallonie et d'en expliquer les mécanismes. Il a notamment mis en évidence l'importance d'exécuter le plan d'investissement de l'Objectif 1 dans les meilleurs délais. Les fonds européens attribués dans ce cadre couvre la période 1994-1999, endéans laquelle le plan d'investissement devra être totalement engagé.

Ils ont dit ou écrit ...

« On mésestime souvent l'importance politique de l'UEM. L'UEM est en fait un geste unique des Allemands, et plus précisément d'Helmut Kohl, pour ancrer la grande et puissante Allemagne dans une Europe symétrique et équilibrée. Mieux vaut une Allemagne européenne qu'une Europe allemande, ai-je entendu Helmut Kohl déclarer à maintes reprises. »

Mark Eyskens, dans *Knack* du 3 avril 1996

« Un de mes projets est une « Assemblée des cultures » qui ferait contrepoids au parlement des Etats, auquel on se trouve confronté comme à un super-Etat. Les gens doivent pouvoir trouver un équilibre entre leur propre culture et la communauté des nations. »

Yehudi Menuhin, dans *De Morgen* du 19 avril 1996

« Quel est le thème de l'année 1996 ? Quelqu'un le sait-il ? La plupart des thèmes choisis passent inaperçus, à moins que l'on ne soit invité à l'une ou l'autre manifestation. Ce qui n'empêche pas les organisateurs de proposer sans cesse de nouveaux thèmes aux bailleurs de fonds et aux sponsors et nul ne s'en plaindra s'ils font un travail utile avec les fonds qu'ils obtiennent. »

J.J. Peereboom, dans *NRC Handelsblad* du 18 avril 1996



Robert Schuman

Il n'est pas de confiance sans franchise, pas de tentative possible sur des malentendus.

EURINFO est édité
par le Bureau en Belgique
de la Commission
européenne
73 rue Archimède
1000 Bruxelles
Tél. (02) 295 35

Secrétaire de rédaction:
François JANNE D'OTHÉE

Les articles signés n'engagent
que leurs auteurs et n'expriment
pas nécessairement la
position de la Commission.

La reproduction des articles
est autorisée, sauf à des fins
commerciales, moyennant
mention de la source et envoi
au Bureau en Belgique de la
publication.

© CECA-CEE-CEEA
Bruxelles-Luxembourg 1996
CC-AH-96-005-FR-C

Lay-out et mise en page
UPO - Bruxelles

Impression :
La Charte - Bruges